



**PARLEMENT BRUXELLOIS
BRUSSELS PARLEMENT**

**Integraal verslag
van de interpellaties
en de vragen**

**Commissie voor de Territoriale
Ontwikkeling,**

**belast met de Stadsvernieuwing, de
Stedenbouw, het Grondbeleid, het Erfgoed
en het Toerisme**

**VERGADERING VAN
MAANDAG 2 DECEMBER 2024**

ZITTING 2024-2025

**Compte rendu intégral
des interpellations
et des questions**

**Commission du Développement
territorial,**

**chargée de la Rénovation urbaine, de
l'Urbanisme, de la Politique foncière, du
Patrimoine et du Tourisme**

**RÉUNION DU
LUNDI 2 DÉCEMBRE 2024**

SESSION 2024-2025

Afkortingen en letterwoorden

bbp - bruto binnenlands product

BECI - Brussels Enterprises Commerce and Industry

Cocof - Franse Gemeenschapscommissie

DBDMH - Brusselse Hoofdstedelijke Dienst voor Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp

FOD - Federale Overheidsdienst

Forem - Waals tewerkstellingsagentschap

GGC - Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie

KMO - kleine en middelgrote ondernemingen

MIVB - Maatschappij voor het Intercommunaal Vervoer te Brussel

ngo - niet-gouvernementele organisatie

NMBS - Nationale Maatschappij der Belgische Spoorwegen

OCMW - Openbaar Centrum voor Maatschappelijk Welzijn

Riziv - Rijksinstituut voor Ziekte- en Invaliditeitsverzekering

RVA - Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening

VDAB - Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding

VGC - Vlaamse Gemeenschapscommissie

VUB - Vrije Universiteit Brussel

Sigles et abréviations

PIB - produit intérieur brut

BECI - Brussels Enterprises Commerce and Industry

Cocof - Commission communautaire française

Siamu - Service d'incendie et d'aide médicale urgente

SPF - service public fédéral

Forem - Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi

Cocom - Commission communautaire commune

PME - petites et moyennes entreprises

STIB - Société de transport intercommunal bruxellois

ONG - organisation non gouvernementale

SNCB - Société nationale des chemins de fer belges

CPAS - centre public d'action sociale

Inami - Institut national d'assurance maladie-invalidité

ONEM - Office national de l'emploi

VDAB - Office flamand de l'emploi et de la formation professionnelle

VGC - Commission communautaire flamande

ULB - Université libre de Bruxelles

Het **integraal verslag** bevat de integrale tekst van de redevoeringen in de oorspronkelijke taal. Deze tekst werd goedgekeurd door de sprekers. De vertaling - *cursief gedrukt* - verschijnt onder de verantwoordelijkheid van de directie Verslaggeving. De vertaling is een samenvatting.

Publicatie uitgegeven door het
Brussels Hoofdstedelijk Parlement
Directie Verslaggeving
Tel. 02 549 68 00
E-mail criv@parlement.brussels

De verslagen kunnen geraadpleegd worden op
www.parlement.brussels

Le **compte rendu intégral** contient le texte intégral des discours dans la langue originale. Ce texte a été approuvé par les orateurs. Les traductions - *imprimées en italique* - sont publiées sous la responsabilité de la direction des comptes rendus. La traduction est un résumé.

Publication éditée par le
Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale
Direction des comptes rendus
Tél. : 02 549 68 00
E-mail : criv@parlement.brussels

Les comptes rendus peuvent être consultés à l'adresse
www.parlement.brussels

INHOUD

Mondelinge vraag van mevrouw Isabelle Pauthier

4

aan mevrouw Ans Persoons, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Stedenbouw en Erfgoed, Europese en Internationale Betrekkingen, Buitenlandse Handel en Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp,

betreffende de stand van zaken over de stedenbouwkundige procedures voor het project Metro Noord.

SOMMAIRE

Question orale de Mme Isabelle Pauthier

4

à Mme Ans Persoons, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale chargée de l'Urbanisme et du Patrimoine, des Relations européennes et internationales, du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente,

concernant l'état des lieux concernant les procédures urbanistiques relatives au projet de métro nord.

1103 Voorzitterschap: mevrouw Lotte Stoops, voorzitter.

1105 **MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW ISABELLE PAUTHIER**

1105 aan mevrouw Ans Persoons, staatssecretaris van het
Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Stedenbouw
en Erfgoed, Europese en Internationale Betrekkingen,
Buitenlandse Handel en Brandbestrijding en Dringende
Medische Hulp,

1105 betreffende de stand van zaken over de stedenbouwkundige
procedures voor het project Metro Noord.

1105 1107 **Mevrouw Isabelle Pauthier (Ecolo) (in het Frans).**- De
tegenspoed bij het project Metro Noord is u allen welbekend.

Het consortium dat de werken uitvoert, slaagde er niet in de tunnel onder het Zuidpaleis te graven. Na raadpleging van deskundigen en verscheidene mislukte pogingen om jetgrouting toe te passen, stelde de MIVB dan voor om het dak van het Zuidpaleis te ontmantelen en daartoe een bijzondere ordonnantie uit te vaardigen. Na weigering van Ecolo en DéFI volgde de Fasttrackordonnantie, die de termijnen voor de behandeling van stedenbouwkundige vergunningsaanvragen verkort, evenwel met een fase van informatie aan het publiek en een effectenstudie met openbaar onderzoek. Op 19 september kondigde de MIVB aan dat de vergunningsaanvraag eind 2024 of begin 2025 zou worden ingediend, maar dat de effectenstudie was afgerond.

Aangezien het Zuidpaleis een bedreigd monument is, diende ARAU een beschermingsaanvraag in. De Brusselse regering besliste de beschermingsprocedure niet op te starten om het metroproject te kunnen voortzetten, maar minister Maron eiste in april een advies van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen.

Ook ter hoogte van het Noordstation werden de werken stilgelegd door een onvoorziene waterlaag. Op 2 februari 2024 bevestigde u in deze commissie dat een aanvraag tot wijzigingsvergunning was ingediend op 20 juli 2023, die werd ingetrokken op 31 januari 2024 en dus zes maanden in onderzoek bleef. Niet alleen is er voor dat gedeelte geen stedenbouwkundige vergunning en geen budget, maar minister Van den Brandt verklaarde op 15 oktober ook dat de offertes opnieuw moesten worden uitgeschreven. We zouden met andere woorden weer van voren af aan beginnen.

Présidence : Mme Lotte Stoops, présidente.

QUESTION ORALE DE MME ISABELLE PAUTHIER

à Mme Ans Persoons, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale chargée de l'Urbanisme et du Patrimoine, des Relations européennes et internationales, du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente,

concernant l'état des lieux concernant les procédures urbanistiques relatives au projet de métro nord.

Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).- Comme chacun sait, le projet de métro nord rencontre quelques contrariétés.

Du côté de l'avenue de Stalingrad, le consortium SM Toots (Besix - Jan De Nul - Franki Construct) en charge des travaux, n'a pas réussi à percer le tunnel de 120 mètres sous le palais du Midi à l'aide des techniques prévues par le cahier des charges. Après l'intervention d'un certain nombre d'experts et plusieurs tentatives infructueuses en recourant à la technique du « jet grouting » (consolidation du sol dans la masse par injection sous haute pression d'un coulis à base de ciment), la STIB a proposé, le 10 février 2023, dans La Libre Belgique de « démonter le toit du palais du Midi ». Lors de son audition devant la commission de la Mobilité, le représentant de la STIB a suggéré de procéder par ordonnance spéciale, à l'instar de ce qui a été fait pour permettre l'utilisation en urgence de l'ancien siège de l'OTAN. Ecolo et DéFI ont refusé cette option et exigé une procédure en bonne et due forme qui ménage le droit à la participation et à l'information du public. S'est ensuivie l'ordonnance « Fast track », préparée par votre administration, qui comprime les délais de traitement de la demande de permis d'urbanisme, tout en ménageant une phase préalable d'information du public et la réalisation d'une étude d'incidences sur laquelle doit avoir lieu une enquête publique. La STIB a annoncé ce 19 septembre dans L'Écho que « la demande de permis devrait être introduite fin 2024 ou début 2025 », mais que l'étude d'incidences était terminée.

La destruction du palais du Midi pose a minima également un problème patrimonial et social. En février, Inter-Environnement Bruxelles et l'ARAU avaient introduit un recours auprès de la Cour constitutionnelle « afin de faire annuler l'ordonnance spécialement conçue pour hâter la démolition » de l'intérieur du palais du Midi. Le palais du Midi a été repris dans la liste des onze sites et monuments les plus menacés d'Europe et l'ARAU a déposé le 13 juillet 2023 une demande de classement du palais du Midi. Le gouvernement bruxellois a décidé de ne pas entamer la procédure de classement afin de permettre la poursuite du projet de métro, mais le ministre Maron a exigé en avril un avis de la Commission royale des monuments et des sites.

À l'autre bout de ce premier tronçon, Beliris annonçait en commission de la Mobilité, le 18 avril 2023, avoir interrompu

¹¹⁰⁹ *Ondertussen worden in de federale onderhandelingsnota de bedragen voor ons gewest in het kader van Beliris ter discussie gesteld.*

Heeft uw administratie ARAU officieel op de hoogte gesteld van de redenen van weigering van de bescherming?

De MIVB kondigde een openbaar onderzoek aan over de aanvraag tot afbraak van het Zuidpaleis en de effectenstudie. Werden daar data voor vastgelegd?

Bevat de effectenstudie alternatieve voorstellen van het bedrijf De Nys en de heer Dubois?

Heeft Beliris opnieuw een aanvraag tot stedenbouwkundige vergunning ingediend voor de wijziging van de werken aan het Noordstation? De werken zouden tijdelijke verstoringen van het treinverkeer met zich meebrengen. Wat is de huidige stand van de stedenbouwkundige procedures en de technische oplossingen voor het Noordstation?

¹¹¹¹ **Mevrouw Ans Persoons, staatssecretaris (in het Frans).** - *De regering heeft nog geen beslissing genomen over de beschermingsaanvraag die ARAU op 15 juli 2023 voor het Zuidpaleis indiende.*

Nadat het dossier volledig werd verklaard, werd de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen om advies gevraagd, maar dat advies is nooit gekomen. Na het verstrijken van de wettelijke termijn werd de procedure dus voortgezet. Op 25 april 2024 diende ik een voorstel in bij de regering, maar dat

les travaux à hauteur de la gare du Nord en raison d'une « nappe perchée » découverte dans le talus de chemin de fer. Beliris confirme dans un article de L'Écho du 3 février 2024 qu'une demande de permis va être « introduite sous peu auprès d'urban.brussels ». Le 2 février, vous me confirmiez pourtant dans cette commission « qu'une demande de permis modificatif pour ces travaux a été introduite le 20 juillet 2023, mais a été retirée le 31 janvier 2024 ». Celle-ci est donc restée six mois à l'instruction.

Pour ce qui concerne le deuxième tronçon, non seulement il ne dispose ni d'un permis d'urbanisme ni d'un budget, mais la ministre Van den Brandt a expliqué le 15 octobre dernier que les offres devaient être relancées. « Beliris est parvenu à la conclusion que les deux offres reçues sont irrégulières et qu'une seule pourrait éventuellement être régularisée ».

Beliris propose d'étudier, pendant ce temps, les modifications pouvant être apportées au marché, notamment le cahier des charges et la procédure du marché. Autrement dit, on recommencerait tout à zéro.

Sur ces entrefaites, la note en négociation pour former une majorité à l'échelon fédéral remet en question les montants accordés à notre Région dans le cadre de Beliris.

Vous êtes chargée de la protection du patrimoine. Concernant le refus de classement, votre administration a-t-elle envoyé à l'ARAU une notification officielle quant aux motivations de cette décision ? Quel est l'avis de votre administration ?

La STIB avait annoncé une enquête publique sur la demande de démolition du palais du Midi et sur l'étude d'incidences pour cet automne. Des dates ont-elles été fixées ?

L'étude d'incidences comprend-elle l'étude des autres pistes proposées par l'entreprise De Nys et M. Dubois ?

Par ailleurs, Beliris a-t-il redéposé une demande de permis d'urbanisme pour la modification des travaux à la gare du Nord ? Il me revient que ces travaux induiraient des ruptures temporaires successives du trafic ferroviaire. Vous nous aviez indiqué que des réunions avaient lieu avec Infrabel. Quel est l'état des lieux des procédures urbanistiques et des solutions techniques à gare du Nord ?

Mme Ans Persoons, secrétaire d'État. - Le gouvernement n'a pas encore pris de décision dans la procédure de protection du palais du Midi engagée par la demande de classement de l'ARAU du 15 juillet 2023. Après que le récépissé du dossier complet a été délivré, l'avis de la Commission royale des monuments et des sites (CRMS) a été sollicité, mais celle-ci ne l'a pas rendu.

Aux termes de l'article 222, § 3, du Code bruxellois d'aménagement du territoire (Cobat), la procédure se poursuit à l'expiration du délai sans qu'il soit nécessaire de tenir compte d'un

kreeg geen unanieme steun. Zodra de regering een beslissing heeft genomen, zal de administratie ARAU op de hoogte brengen.

De effectenstudie werd op 25 september 2024 afgesloten. De MIVB moet nu voor 25 januari 2025 een vergunningsaanvraag indienen voor een van de onderzochte scenario's. Het openbaar onderzoek zal worden georganiseerd zodra de vergunningsaanvraag volledig is. In de effectenstudie zijn de technieken die het bedrijf De Nys en de heer Dubois voorstellen, grondig onderzocht.

Voor de werken aan de tunnel onder de sporen van het Noordstation werd een gewijzigde vergunningsaanvraag ingediend, die op 19 juli 2024 volledig werd verklaard.

avis rendu en dehors de ce délai. Je tiens à préciser que la CRMS n'a pas non plus rendu d'avis hors délai.

La procédure étant intégralement achevée, j'ai soumis au gouvernement, le 25 avril 2024, une proposition de décision qui n'a toutefois pas fait l'unanimité. Je dois donc contredire votre affirmation selon laquelle le gouvernement aurait pris une décision. La procédure intentée par l'ARAU n'est donc pas encore close.

Même en cette période d'affaires courantes, je respecterai la collégialité et ne divulguerai pas le détail des discussions au sein du conseil des ministres. Je peux toutefois vous dire que, pour ma part, je suis convaincue de la nécessité de trouver un équilibre entre plusieurs considérations touchant à l'intérêt général : d'une part, il s'agit de poursuivre et mener à bien la partie concernée du projet de métro et, d'autre part, il y a lieu de protéger, voire de restaurer et revaloriser, certains éléments du patrimoine du palais du Midi et de permettre à la Ville de Bruxelles de donner à ce bâtiment une nouvelle affectation orientée vers l'avenir.

Dès que le gouvernement aura pris sa décision, l'ARAU sera certainement informé par l'administration, comme c'est le cas pour chaque demande de protection.

Vous m'interrogez sur le permis et l'enquête publique. Conformément à l'ordonnance instituant une procédure d'instruction spécifique, et eu égard à la notification de clôture de l'étude d'incidences signée le 25 septembre 2024 par l'ensemble des membres du comité d'accompagnement, la STIB introduira sa demande de permis avant le 25 janvier 2025 selon une des variantes exposées dans l'étude d'incidences. L'enquête publique sera organisée après qu'il aura été constaté que la demande de permis introduite est complète. Il est évident que les dates de l'enquête publique ne sont pas encore connues, car aucune demande de permis d'urbanisme n'a été introduite.

L'étude d'incidences analyse bien les techniques proposées par la société De Nys et M. Dubois.

Pour ce qui est des travaux à la gare du Nord relatifs au tunnel sous les voies ferrées, la demande de permis d'urbanisme modificatif a été déclarée complète le 19 juillet 2024. À la suite des avis des différentes instances consultées, le demandeur a envoyé le 13 septembre 2024 un courrier faisant état de sa décision de modifier son projet d'initiative en application de l'article 177 du Cobat. Le dossier propose de remonter la dalle de la toiture dans le talus du grill du chemin de fer en raison de la présence d'une couche de ballast au niveau prévu de la toiture initiale.

Le ballast est le lit de pierres concassées ou de graviers sur lequel reposent les voies de chemin de fer. C'est assez technique, mais je vous l'explique.

La voie ferrée étant auparavant au niveau de la voirie, la couche de ballast qui servait de lit pour les anciennes voies n'a pas été retirée lors de la remontée des voies. Cette couche de ballast

¹¹¹³ *Vroeger lag de spoorlijn op straatniveau. Toen de sporen werden verhoogd, werd de laag ballast die als bed voor de oude sporen diende, niet verwijderd. Die grindlaag zorgt nu voor verschillende problemen.*

Het aanvankelijke plan was om een tunnel onder de sporen te graven. Dat is mogelijk op voorwaarde dat de grond cohesief

en watervrij is. Bij het graven werd evenwel een laag ballast gevonden die niet was geïdentificeerd in de voorafgaande bodemtests en die twee problemen oplevert: ze bevindt zich boven een waterdichte kleilaag, waardoor er zich water ophoopt in de ballastlaag, en ze heeft een lage cohesie.

Daarom wordt voorgesteld om de dakplaat boven de ballastlaag te plaatsen, wat een andere bouwtechniek met zich meebrengt. In overleg met Infrabel is ervoor gekozen om de sporen open te leggen, waardoor de hinder wat zwaarder zal zijn, maar minder lang zal duren.

Het onderzoek van de vergunningsaanvraag is momenteel opgeschort omdat Beliris heeft aangekondigd de plannen te willen wijzigen. Beliris heeft tot 13 maart 2025 de tijd om een gewijzigd dossier in te dienen.

perméable et peu cohésive est le siège d'une nappe dite perchée, responsable de venues d'eau problématiques pour l'exécution de la toiture.

À cause de cette impossibilité technique de réalisation, il a été décidé de remonter la toiture de l'ouvrage.

La technique initialement prévue consiste en la réalisation d'une toiture en galeries dans le remblai ferroviaire. La galerie de mine peut se faire, pourvu que le terrain soit cohésif et sans présence d'eau. Cependant, lors du début du creusement du chantier, il a été constaté la présence de cette couche de ballast non identifiée dans les essais de sols préalables. Elle pose deux problèmes : elle est située au-dessus d'une couche d'argile étanche, il y a donc une nappe perchée dans cette couche de ballast. Et le ballast présente une faible cohésion.

En conséquence, il est proposé de remonter la dalle de toiture au-dessus de cette couche de ballast, ce qui implique une modification de la technique constructive. La technique retenue consiste à travailler en ouvrant les voies, car lors de discussions entre Infrabel et le demandeur, il a été constaté qu'il était préférable d'ouvrir les voies pendant une courte période pour poser une nouvelle structure plutôt que de travailler en sous-œuvre durant une longue période avec un impact plus léger. C'est donc le choix fait en concertation avec Infrabel, pour un impact lourd de courte durée au lieu d'un impact faible, mais durant une période plus longue.

L'instruction de la demande du permis d'urbanisme est actuellement suspendue en raison du courrier de Beliris annonçant son intention de modifier les plans. Beliris a jusqu'au 13 mars 2025 pour introduire un dossier modifié.

¹¹¹⁵ **Mevrouw Isabelle Pauthier (Ecolo)** (in het Frans).- Die waterlaag werd dus veroorzaakt door een laag ballast.

Ik noteer verder dat er een beslissing over de beschermingsaanvraag op komst is.

Het is belangrijk dat een onafhankelijk adviesbureau de verschillende mogelijkheden onderzoekt die het bedrijf De Nys en de heer Dubois voorstelden, want wij kunnen die niet beoordelen.

De termijn voor Beliris is erg kort. Ten slotte hoop ik dat het treinverkeer in het zeer druk bezochte station enkel 's nachts onderbroken zal worden.

Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).- Je vous remercie pour cette réponse très claire. Vous nous avez expliqué l'origine de cette nappe perchée, ce qu'ignorait M. Bossu lorsque nous l'avions auditionné dans cette commission. Il s'agit donc d'un lit de ballast.

S'agissant de la demande de classement, je note qu'une décision sera communiquée et vous avez exprimé à demi-mot votre position sur le sujet.

Pour ce qui est de l'étude d'incidences, il est important de veiller à ce que cette étude se penche bel et bien sur les différentes pistes évoquées par la société De Nys et M. Dubois étant donné qu'en interne, nous n'avons pas les compétences pour trancher entre les différentes solutions techniques. D'où le rôle que doit jouer le bureau d'études, qualifié et indépendant.

Pour le reste, j'ai pris note des délais. Ainsi, Beliris a jusqu'au 13 mars 2025 pour la demande de permis modifié. C'est demain. Vous nous avez annoncé un scoop : le trafic ferroviaire sera interrompu. Vu la densité du trafic dans cette zone et l'importante fréquentation de cette gare, la plus grande du pays, on peut

¹¹¹⁷ - *Het incident is gesloten.*

s'interroger sur les conséquences de ces travaux. J'espère que ceux-ci seront réalisés essentiellement la nuit.

- *L'incident est clos.*